

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



AVIS AUX MEMBRES

No. 2023 – 094

Le 28 juillet 2023

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ  
TC Energy Corporation (TRP)  
Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que TC Energy Corporation (TSX, NYSE : TRP) (« TC Énergie » ou la « société ») a annoncé que son conseil d'administration a approuvé les plans en vue de scinder la société en deux sociétés ouvertes indépendantes, de qualité placement, au moyen d'une opération d'apport partiel d'actif visant les activités d'exploitation de pipelines de transport de liquides de TC Energy (l'« opération »).

Dans le cadre de l'opération proposée, les actionnaires de TC Energy conserveront leur participation actuelle dans la société sous forme d'actions ordinaires (TSX : TRP, NYSE : TRP) et recevront une part proportionnelle d'actions ordinaires de la nouvelle société exploitante de pipelines de transport de liquides. L'opération ne devrait entraîner aucune imposition pour les actionnaires canadiens et les actionnaires américains. Le nombre d'actions ordinaires de la nouvelle société à distribuer aux détenteurs d'actions de TC Energy sera déterminé avant la date de clôture de l'opération proposée.

L'opération sera réalisée au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux conformément à la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Outre l'approbation à obtenir des actionnaires de TC Energy et des tribunaux, l'opération est assujettie à l'obtention d'une décision fiscale favorable de la part des autorités fiscales canadiennes et américaines, à l'obtention des approbations réglementaires nécessaires ainsi qu'à la réalisation satisfaisante d'autres conditions habituelles de clôture.

TC Energy prévoit demander l'approbation des actionnaires à l'égard de l'opération dans le cadre d'une assemblée des actionnaires à la mi-année en 2024 et s'attend à ce que l'opération soit réalisée au deuxième semestre de 2024.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anna Linardakis  
Directrice, Activités commerciales  
CDCC